

## Règlement du championnat régional Île-de-France de basket-fauteuil Saison 2025-2026

### Contacts commission régionale basket-fauteuil IDF

Nom	Fonction	Mail	Téléphone
Thierry Cérival	Référent élu CRIFH	<a href="mailto:t.cerival@gmail.com">t.cerival@gmail.com</a>	06 60 16 64 70
Nathan Grimault	Référent régional salarié CRIFH	<a href="mailto:n.grimault@handisport-iledefrance.org">n.grimault@handisport-iledefrance.org</a>	06 04 15 64 86
Vincent Fonant	Adjoint référent régional CRIFH	<a href="mailto:v.fonant@handisport-iledefrance.org">v.fonant@handisport-iledefrance.org</a>	07 77 08 38 37
Didier Bécède	Répartiteur OTM / Formateur OTM	<a href="mailto:d.becede@handisport-iledefrance.org">d.becede@handisport-iledefrance.org</a>	06 28 21 50 84
Serge Fée	Référent formation OTM	<a href="mailto:sergefee@aol.com">sergefee@aol.com</a>	06 88 76 31 94
Stéphane Barat	Référent arbitres	<a href="mailto:scbarat@hotmail.fr">scbarat@hotmail.fr</a>	06 52 82 04 89

Pour commander un carnet de feuilles de marque, voir annexe.

**Adresse d'envoi des feuilles de marque bleues et blanches après les rencontres :**

**Serge FEE 58 rue Etienne Dolet 93140 BONDY**

**Une photo recto verso de la feuille bleue est également à transmettre à Serge FEE par message au**

06 88 76 31 94

#### RAPPELS :

Une rencontre ne peut débuter sans responsable d'organisation (personne licenciée au sein du club recevant qui ne peut avoir plusieurs fonctions).

Les feuilles de marque sont les mêmes :

- Exemplaires BLEU et BLANC à adresser à Serge FEE
- Exemplaire ROSE pour l'équipe gagnante
- Exemplaire JAUNE pour l'équipe perdante

#### PARTICULARITES

Les cartes de classification du championnat national ne sont pas réclamées.

Des cartes de classification spécifiques à notre championnat sont à présenter à chaque match.

***Le règlement pour ce championnat est le même qu'en championnat national. Il comporte cependant quelques particularités :***

**Art 1.** L'âge minimum pour participer au championnat régional est fixé à 12 ans révolus. Possibilité de faire jouer des jeunes de 10 ans révolus à 12 ans avec autorisation parental signée.

**Art 2.** Composition d'une équipe : 12 joueurs licenciés maxi – un entraîneur et un assistant – un mécanicien, tous licenciés

**Art 3.** Tous les joueurs présents sur la feuille de match doivent impérativement rentrer sur le terrain. En cas de non-respect de cette règle, la Commission Basket-Fauteuil se réunira et pourra décider d'une sanction sportive appropriée (avertissement, retrait de points au classement, ou toute autre mesure jugée proportionnée).

**Art 4.** L'équipe qui attaque à 12s pour passer la ligne médiane et 30s pour tirer au panier (dans ce cas on passe de 14s à 18s sur rebond offensif) Si les 2 coachs sont d'accord, on applique le règlement classique à savoir : 8s pour passer la ligne médiane, 24s pour tirer au panier et 14s sur rebond offensif.

**Art 5.** Un tableau récapitulatif des classifications de chaque équipe avec trombinoscope sera demandé par la commission régionale en début de saison.

Dès réception de ce tableau, une carte de classification sera éditée pour chaque joueur ou joueuse évoluant en championnat régional. Cette carte sera demandée à chaque début de rencontre.

Si un joueur obtient en début de saison une carte de classification basée sur une non-participation aux rencontres des championnats nationaux et qu'il participe néanmoins en cours de saison à une (des) rencontre(s) des championnats nationaux, alors le club concerné devra demander immédiatement soit l'édition d'une nouvelle carte de classification soit indiquer pour les masculins jouant en Elite, N1 ou N2 que ce joueur ne pourra plus participer durant toute la saison à des rencontres du championnat régional. Des contrôles aléatoires seront effectués. S'il s'avère que cette disposition n'était pas respectée, alors le club concerné s'exposerait à une (des) rencontre(s) perdue(s) par forfait.

À titre exceptionnel pour la saison 2025-2026, une dérogation à cet article est instaurée pour les joueurs âgés de moins de 19 ans (U19).

Les joueurs U19 licenciés dans un club disposant d'équipes engagées en championnats Nationaux (N1 ou N2) et Régional sont autorisés à participer librement à des rencontres dans ces différents niveaux sans limitation de nombre de matchs.

En revanche, tout joueur ayant atteint ou dépassé l'âge de 19 ans et ayant pris part à au moins une rencontre de championnat national (N1 ou N2) ne pourra plus participer à aucune rencontre du championnat régional pour le reste de la saison sportive en cours.

La commission ne vérifiera pas le dossier médical des joueurs. Nous procéderons à la création de sa carte de classification de 2,5 pts s'il se déclare en situation de handicap. Pourront s'appliquer des abattements en se référant au tableau explicatif des classifications.

**Art 6.** Se référer au tableau de classification « NO » du championnat régional IDF pour mieux appréhender cet article :

L'entraîneur, avant le début de la rencontre, indiquera à la table de marque et aux arbitres s'il décide de jouer en "P0", "P10", "P15", ou "P20"

En fonction de ce choix, il ne pourra en aucun cas dépasser :

- **P0** → 17,5 points maximum
- **P10** → 18,5 points maximum
- **P15** → 19,5 points maximum
- **P20** → 20 points maximum

• Ce plafond doit être respecté pendant toute la durée de la rencontre.

Les OTM devront vérifier à chaque remplacement que les points de classification "NO" ne dépassent pas ce qui a été décidé en début de rencontre.

Les OTM devront noter la mention "P0", "P10", "P15", ou "P20" à côté du nom de chaque équipe avant le début de la rencontre.

Si l'entraîneur effectue un remplacement qui dépasse les points de classifications « P » choisi en début de rencontre, la table devra signaler aux arbitres un changement illégal. La sanction appliquée sera une faute technique entraîneur réparée comme il se doit.

Particularité : Le club de St-OUEN ayant évolué de nombreuses années au niveau National débutera chaque rencontre avec une pénalité de « P20 » à savoir 20 -0 en faveur de l'équipe adverse indépendamment de la classification adoptée par l'équipe adverse.

Astuce : Pour établir votre "P" de pénalité, en début de rencontre, évaluez le cinq majeur le plus haut en points que vous présenterez sur le terrain le jour de la rencontre.

**Art 7.** Le club qui reçoit devra envoyer dans une enveloppe timbrée au tarif en vigueur, les volets bleus et blancs des feuilles de marques et le poster le jour même à l'adresse suivante :

Serge FEE 58 rue Etienne Dolet 93140 BONDY

**Art 8.** Les indemnités de rencontres des OTM seront prises en charge par le CRIFH.

**Art 9.** Les indemnités de rencontres des arbitres seront réglées par le Comité Régional Handisport Île-de-France grâce à la caisse de péréquation. Les clubs devront s'acquitter d'un chèque de xxx€ chaque année pour alimenter cette caisse avant la première journée du championnat. (La somme peut varier chaque année en fonction du nombre d'équipes inscrites).

Tant que la somme n'est pas réglée, l'équipe concerné sera forfait sur chaque rencontre.

**Art 10.** Un joueur cumulant 3 fautes techniques (groupe 1, voir annexe) ou 3 fautes disqualifiantes sans rapport ou 2 fautes disqualifiantes avec rapport au cours de la saison, se verra sanctionné d'un match de suspension immédiat.

Sont uniquement concernées les fautes techniques et disqualifiantes pour mauvais comportement, insultes, antijeu à répétition...

Le joueur, ainsi que le président et le correspondant du club seront notifiés de la sanction par un envoi mail de la commission régionale basket dans la semaine qui suit la rencontre.

Toute faute technique supplémentaire (au-delà de la troisième) entraînera directement 1 nouvelle suspension d'un match.

#### **Art 11.**

Toute demande de dérogation devra être formulé via la plateforme FBI. Voir les dispositions financières pour coûts des dérogations (annexe).

#### **Art 12.**

A l'issue de la dernière journée de la phase régulière du championnat, l'équipe classée 1<sup>ère</sup> se verra attribuer le titre de « 1<sup>er</sup> de la phase régulière IDF ».

Les 4 premières équipes à l'issue de la phase régulière du championnat s'affronteront lors d'un « final four » sous le format suivant :

Rencontre 1 : 1<sup>e</sup> VS 4<sup>e</sup>

Rencontre 2 : 2<sup>e</sup> VS 3<sup>e</sup>

Rencontre 3 : perdant rencontre 1 VS perdant rencontre 2

Rencontre 4 : Vainqueur rencontre 1 VS Vainqueur rencontre 2

Le vainqueur de la rencontre 3 sera classé 3<sup>e</sup> Le

perdant de la rencontre 4 sera classé 2<sup>e</sup>

Le vainqueur de la rencontre 4 sera sacré champion d'Île-de-France.

#### **Art 13.**

Les clubs qui engagent 2 équipes au sein du championnat ne pourront en aucun cas basculer un joueur d'une équipe à l'autre pendant la saison en cours.

#### **Art 14.**

Les jeunes joueurs de moins de 23 ans masculins qui évoluent en N3 bénéficient d'un abattement de 1,5pts. Leur classification "NO" sur le championnat régional est donc de 5pts - 1,5pts = 3,5.

# Annexe

## Commande feuilles de marque

Pour commander un carnet de feuilles de marque, il faut :

- Effectuer un virement de 25 € sur le compte bancaire de la commission basket (RIB ci-dessous)
- Envoyer par mail à Nelly Blot, référente administrative et juridique, la copie de l'ordre de virement : nellyblot21@gmail.com
- Indiquer une adresse postale pour l'expédition du carnet



R.I.B.

COORDONNÉES BANCAIRES	À remettre à tout organisme demandant vos coordonnées bancaires
► TITULAIRE DU COMPTE FEDERATION FRANCAISE HANDISPORT	
► DOMICILIATION AGENCIE SOCIETE GENERALE	► IDENTIFICATION INTERNATIONALE
AGENCE PARIS RIVE DROITE AC4 (04383) 29 BD HAUSSMANN 75009 PARIS TEL : 01 42 81 62 00	BIC SOGEFRPP IBAN FR76 3000 3018 0000 0372 7232 190
► RELEVE IDENTITE BANCAIRE	
	Banque Agence Numéro de compte Clé 30003 01800 00037272321 90
<b>SOCIETE GENERALE</b> Société Générale S.A au capital de 1 066 714 367,50Eur	552 120 222 RCS Paris Siège Social 29, bd Haussmann 75009 Paris

# Groupe des Fautes Techniques

<b>Groupe 1 (G1)</b> <b>Comportement</b> <b>Cumul 3 FT et +</b>	<b>Groupe 2 (G2)</b> <b>Tricherie</b> <b>Cumul 3 FT et +</b>	<b>Groupe 3 (G3)</b> <b>Autre (actions de jeu)</b> <b>Pénalités financières</b>
<p>Ignorer les avertissements donnés par les arbitres,</p> <p>S'adresser et/ou communiquer de façon irrespectueuse avec les arbitres, le commissaire, si présent, les officiels de table, les adversaires ou les personnes autorisées à s'assoir sur les bancs d'équipe,</p> <p>Agacer ou narguer un adversaire,</p> <p>User d'un langage ou de gestes susceptibles d'offenser ou d'exciter les spectateurs,</p> <p>Toucher un arbitre ou un officiel,</p> <p>Maltraiter le matériel : table, banc, chaise, bouteille, plaquette entraîneur,</p>	<p>Lifting</p> <p>Usage du pied illégal.</p>	<p>Obstruer la vision du jeu d'un adversaire en agitant/maintenant ses propres mains devant les yeux,</p> <p>Balancer des coudes avec excès,</p> <p>Retarder le jeu en empêchant une remise en jeu ou un lancer-franc d'être effectué rapidement ou en revenant tardivement sur le terrain pour commencer la rencontre ou la seconde mi-temps,</p> <p>Simuler d'avoir été victime d'une faute,</p> <p>Flopping,</p> <p>Dépassement de points (pour l'entraîneur)</p> <p>Sortie de terrain</p> <p>Prise d'avantage illégal</p> <p>Nombre de temps morts dépassé.</p>

# Dispositions Financières

## Barème des Dérogations

Soumis à validation de la CFBF et du comité directeur du CRIFH

Délai avant rencontre	Tarif
> 21 jours	Gratuit
21 - 10 jours	20€
9 jours - Jour J	50€
Forfait	50€
Cas exceptionnels (intempéries)*	Gratuit
Salle indisponible*	Gratuit

\* sur justificatif

